



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/5/Add.69
4 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 3 OCTOBRE 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, en date du 31 mars 1993, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) concernant des violations présumées de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 23 et le 29 septembre 1994, il semble que 44 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) et de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU, conformément au paragraphe 2 de ladite résolution. On trouvera à l'annexe de la présente note des détails sur l'itinéraire de ces vols.

Entre le 30 août et le 29 septembre 1994, le personnel de la FORPRONU a observé un certain nombre de vols d'hélicoptère qui, ayant eu lieu dans la même zone pendant une brève période, ont été enregistrés sous le même numéro d'ordre. Par inadvertance, ces vols, au nombre de 389, n'ont pas été pris en compte dans le nombre total de vols observés. Le nombre total révisé de violations présumées s'établit donc à 2 659.

ANNEXE

Informations concernant des vols non autorisés par la Force de protection des Nations Unies effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine

(23-28 septembre 1994)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
2123	23 sept.	02 h 20	02 h 28	Le personnel de la FORPRONU a observé deux hélicoptères volant à 5 kilomètres au nord-est de Srebrenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Basse Faible
2124	23 sept.	09 h 28	09 h 30	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type MI-8/HIP blanc rayé de bleu frappé d'une croix rouge décollant de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
2125	23 sept.	09 h 35	09 h 36	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère vert frappé d'une croix rouge de type MI-8/HIP, volant à 20 kilomètres à l'ouest de Jablanica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Est Basse Faible
2126	23 sept.	14 h 35	14 h 40	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère bleu et blanc avec une croix rouge survolant Zenica et atterrissant sur une plate-forme pour hélicoptères. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2127	23 sept.	15 h 10	15 h 29	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère de type MI-8/HIP camouflé à 5 kilomètres au nord de Sarajevo. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud Basse Faible
2128	23 sept.	15 h 19	15 h 41	Des avions AWACS ont établi un contact radar et des chasseurs de l'OTAN un contact visuel avec un hélicoptère gris de type MI-8/HIP à 10 kilomètres à l'est de Prozor en direction d'une position située à 10 kilomètres au nord-est de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Basse Faible
2129	23 sept.	15 h 27	15 h 29	Le personnel de la FORPRONU a observé deux hélicoptères bleu et blanc frappés d'une croix rouge de type MI-8/HIP qui survolaient Zenica et ont atterri sur une plate-forme. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2130	23 sept.	15 h 35	15 h 36	Le personnel de la FORPRONU a observé deux hélicoptères bleu et blanc frappés d'une croix rouge de type MI-8/HIP décollant de Zenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
2131	23 sept.	15 h 48	16 h 07	Des avions AWACS ont établi un contact radar, puis des chasseurs de l'OTAN un contact visuel avec un hélicoptère non identifié (qui pourrait être un MI-8/HIP blanc) qui a atterri à 5 kilomètres au sud de Tarcin. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Diverses Basse Faible
2132	23 sept.	15 h 56	15 h 57	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère bleu et blanc frappé d'une croix rouge de type MI-8/HIP qui survolait Zenica et a atterri sur une plate-forme. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2133	23 sept.	16 h 39	16 h 40	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère bleu et blanc frappé d'une croix rouge de type MI-8/HIP qui survolait Zenica et a atterri sur une plate-forme. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
2134	23 sept.	18 h 20	18 h 21	Le personnel de la FORPRONU a observé de faibles lumières provenant de quatre hélicoptères de type inconnu qui se dirigeaient d'une position située à 4 kilomètres au sud-est de Zvornik vers une position située à 30 kilomètres à l'est de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord Basse Faible
2135	24 sept.	09 h 23	09 h 29	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère vert de type MI-8/HIP camouflé survolant Gorinji-Vakuf. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord Moyenne Faible

/...

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
2136	24 sept.	09 h 30	09 h 34	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère gris frappé d'une croix rouge qui pourrait être un MI-8/HIP, à 12 kilomètres au nord-est de Gornji-Vakuf. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord Basse Faible
2137	24 sept.	09 h 48	09 h 50	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc rayé de bleu, frappé d'une croix rouge de type MI-8/HIP qui décollait de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
2138	24 sept.	12 h 48	12 h 59	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc rayé de bleu frappé d'une croix rouge de type MI-8/HIP décollant et atterrissant à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
2139	24 sept.	13 h 35	13 h 36	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc rayé de bleu frappé d'une croix rouge de type MI-8/HIP décollant de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
2140	24 sept.	14 h 44	14 h 45	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère bleu et blanc de type MI-8/HIP frappé d'une croix rouge décollant de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
2141	24 sept.	14 h 52	14 h 53	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère vert de type MI-8/HIP survolant Bugojno. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud Basse Faible
2142	24 sept.	15 h 02	15 h 08	Les avions AWACS ont établi un contact radar à 2 kilomètres à l'est de Tomislavgrad. Des chasseurs de l'OTAN envoyés sur les lieux pour enquêter ont établi un contact visuel avec un hélicoptère de type MI-8/HIP qu'ils ont vu atterrir à Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-est Basse Faible
2143	25 sept.	09 h 45	09 h 46	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère bleu et blanc de type MI-8/HIP frappé d'une croix rouge qui décollait de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
2144	25 sept.	16 h 40	17 h 00	Des avions AWACS ont établi un contact radar à 5 kilomètres au nord-ouest de Tarcin. Des chasseurs de l'OTAN ont établi un contact visuel avec un hélicoptère bleu et blanc de type MI-8/HIP frappé d'une croix rouge qui a atterri à Zenica. Le personnel de la FORPRONU a vu le même hélicoptère survoler Zenica et y atterrir. Deux autres hélicoptères ont été vus au sol au même endroit. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord/ouest Basse Faible
2145	25 sept.	19 h 30	20 h 00	Le personnel de la FORPRONU a observé à 27 kilomètres à l'est de Tuzla un hélicoptère de type inconnu qui avait une petite lumière sous le fuselage. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud Basse Faible
2146	26 sept.	13 h 15	13 h 16	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc de type MI-8/HIP frappé d'une croix rouge qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est Basse Faible
2147	26 sept.	13 h 59	14 h 00	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère bleu et blanc de type MI-8/HIP frappé d'une croix rouge qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est Basse Faible
2148	26 sept.	17 h 17	17 h 28	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère volant le long de la frontière de l'enclave de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord Basse Faible
2149	27 sept.	12 h 45	12 h 46	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère bleu de type MI-8/HIP frappé d'une croix rouge qui survolait Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
2150	27 sept.	17 h 20	17 h 25	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère bleu de type MI-8/HIP frappé d'une croix rouge qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
2151	27 sept.	19 h 10	19 h 20	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère qui volait à 20 kilomètres au sud-est de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord Basse Faible
2152	27 sept.	20 h 12	20 h 16	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère qui volait à l'est de l'enclave de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord Moyenne Faible
2153	28 sept.	00 h 40	00 h 41	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère à 5 kilomètres à l'est de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud Basse Faible
2154	28 sept.	08 h 18	08 h 19	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu de type MI-8/HIP frappé d'une croix rouge qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est Basse Faible
2155	28 sept.	09 h 35	09 h 36	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère qui survolait Gornji-Vakuf. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord Basse Faible
2156	28 sept.	10 h 25	10 h 26	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu de type MI-8/HIP frappé d'une croix rouge qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
2157	28 sept.	12 h 24	12 h 25	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu de type MI-8/HIP frappé d'une croix rouge qui décollait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
2158	28 sept.	15 h 17	15 h 18	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu de type MI-8/HIP frappé d'une croix rouge qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est Basse Faible
2159	29 sept.	10 h 20	10 h 21	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère bleu de type MI-8/HIP qui décollait de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Basse Faible
2160	29 sept.	10 h 25	10 h 26	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère bleu et blanc de type MI-8/HIP frappé d'une croix rouge qui survolait Gornji-Vakuf. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-est Basse Faible
2161	29 sept.	10 h 27	10 h 28	Le personnel de la FORPRONU a observé survolant Prozor un hélicoptère camouflé de type MI-8/HIP frappé d'une croix rouge. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord Basse Faible
2162	29 sept.	10 h 40	10 h 42	Le personnel de la FORPRONU a observé au-dessus de Vitez un hélicoptère gris de type MI-8/HIP frappé d'une croix-rouge. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Nord-est Basse Faible
2163	29 sept.	12 h 34	12 h 35	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère bleu et blanc de type MI-8/HIP frappé d'une croix rouge qui atterrissait à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Basse Faible
2164	29 sept.	14 h 54	14 h 55	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère bleu et blanc de type MI-8/HIP frappé d'une croix rouge qui décollait de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-ouest Basse Faible
2165	29 sept.	20 h 53	20 h 54	Le personnel de la FORPRONU a observé à trois occasions un hélicoptère de type inconnu, qui survolait les lignes d'affrontement à 7 kilomètres au sud-est de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord, sud Basse Moyenne
2166	29 sept.	23 h 15	23 h 16	Le personnel de la FORPRONU a observé quatre hélicoptères de type inconnu, deux se dirigeant vers le nord, deux vers le sud, le long des lignes d'affrontement à 7 kilomètres au sud-est de Srebrenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord, sud Basse Moyenne